

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2025

PROCES VERBAL

Début de séance : 18h30

Présents : M. Rivier, Maire, M. Héran Sébastien 1er adjoint, M. Goutte Maxime, M. Moulières Jérémy, Mme Roques Fanny, M. Cocallemen Eric, M. Petraud Maxime.

Absents : Madame Cristol Céline 2ème adjointe (procuration à M. Moulières Jérémy) Mme Giordano Sandrine (procuration à M. Cocallemen Eric) Mme Odicino Sabrina (procuration à Mr Héran Sébastien) Mr Monteillet Hugues (M. Rivier)

Secrétaire de séance : M. Goutte Maxime

Quorum : La majorité des membres en exercice étant présente, l'assemblée peut délibérer.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 07 avril 2025
- Provisions pour créances douteuses. Délibération adoptant une méthode de calcul
- Délibération modification durée d'amortissement photovoltaïque
- Délibération frais de participation assainissement Maison de Vignes
- Délibération plan de financement jeux pour enfants et modules de fitness demande de subvention Europe
- Délibération voies cyclables
- Délibérations CDD accroissement saisonnier d'activité
- Délibération demande de subventions Conseil Départemental, Fond de concours, Région pour les projets d'investissement de la commune.
- Proposition projet panneaux photovoltaïque plateau gare
- Questions diverses

1) Valider le dernier compte rendu du conseil du 7 avril 2025 : 11 voix pour.

2) Provisions pour créances douteuses. Délibération adoptant une méthode de calcul

Madame Bordes notre conseillère aux décideurs locaux nous a demandé de délibérer sur une méthode de calcul des provisions sur créances douteuses, c'est-à-dire les impayés que l'on doit passer comptablement en provision si jamais la créance devait être éteinte par décision du tribunal. Cela n'empêche pas les relances et les poursuites.

Monsieur le Maire PROPOSE d'adopter, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à compter de l'exercice 2026, et pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes), la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance, avec des taux forfaitaires de dépréciation applicable de la manière suivante :

Exercice de prise en charge de la créance

Taux de dépréciation N 0 % N-1 0 % N-2 30 % N-3 50 % Antérieur 100 %

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits, chaque année, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

...11.. voix pour, ...0.....voix contre,0.....abstention

3) Délibération modification durée d'amortissement photovoltaïque

Madame BORDES nous demande de modifier les durées d'amortissement du budget photovoltaïque car tout le matériel est sur une durée de 30 ans alors que la durée de vie est inférieure pour le local ou les onduleurs.

Monsieur le maire propose de modifier les durées d'amortissements du budget photovoltaïque qui étaient toutes de 30 ans avec les durées suivantes :

Biens	Durée
Armoire	30 ans
Raccordement	30 ans
Onduleur	10 ans
Local	5 ans

...11.. voix pour, ...0.....voix contre,0.....abstention

4) Délibération frais de participation assainissement Maison de Vignes

Monsieur le maire précise qu'un assainissement autonome a été installé à la Maison de Vignes au vu de la réglementation et de l'activité de l'association Maison de Vignes (gîte de randonneurs).

Les frais concernant le matériel d'assainissement (ecoflo, tube pvc, tampon, extracteur...), le gravillon et le gravier seront à la charge de l'association de la Maison de Vignes.

Le total s'élève donc à 5 824.82€.

DECIDE

- de demander une participation à l'association Maison de Vignes d'un montant de 5 824.82€ concernant le matériel.
- de charger Monsieur le maire de faire le nécessaire.

...11.. voix pour, ...0.....voix contre,0.....abstention

5) Délibération plan de financement jeux pour enfants et modules de fitness demande de subvention Europe

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune prévoit l'acquisition et l'installation de plusieurs équipements ludiques et sportifs en extérieur (jeux pour enfants, agrès de fitness) afin de créer un espace intergénérationnel accessible à tous. Cet aménagement vise à favoriser l'activité physique, la détente, les échanges entre générations et à renforcer l'attractivité de la commune. Ce projet sera implanté dans un espace public central, pensé pour s'intégrer harmonieusement dans l'environnement paysager de la commune. Il s'inscrit dans une démarche de revitalisation du territoire et de promotion du bien-être.

Aussi, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de déposer une demande de subvention LEADER auprès du GAL Grands Causses Lévézou, conformément au plan de financement suivant :

Dépense		Recette	
Achat de jeux et appareils de fitness	24 672,00 €	LEADER	15 000,00 €
		Autofinancement	9 672,00 €
TOTAL	24 672,00 €	TOTAL	24 672,00 €

Décide :

- D'approuver le projet d'aménagement tel que présenté ;
- De valider le plan de financement associé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention LEADER auprès du GAL Grands Causses Lévézou ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la constitution, au dépôt et au suivi du dossier de demande de subvention.

...11.. voix pour,0....voix contre,0.....abstention

6) Délibération voies cyclables

La Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons mène depuis janvier 2020 une politique d'amélioration des déplacements doux sur son territoire.

Dans cette dynamique, le projet de création d'itinéraires cyclables structurants sur le sud Aveyron, vient renforcer les travaux déjà menés jusqu'ici. Ce projet s'inscrit dans une démarche de territoire visant à favoriser l'émergence de mobilités plus résilientes dans un contexte de changement climatique, en aménageant des infrastructures adaptées à la pratique du vélo sous ses différentes formes (vélo du quotidien, tourisme et loisir). Cette opération concerne le territoire de 8 communes. Il consiste en la réalisation de voies vertes dont les caractéristiques devront répondre aux exigences du CEREMA d'un point de vue de la largeur (3 mètres) et de la couche de roulement qui devra être pérenne (revêtement en dur), sauf exception justifiée par la sensibilité environnementale ou les contraintes topographiques. Ces contraintes techniques sont liées à la demande de financement au titre du FEDER qui est envisagée sur ce projet. Sur un linéaire total de 45 km entre la commune de St-Georges de Luzençon et la jonction avec St-Jean d'Alcapiès, le projet intègre :

- un tronçon de 2.5 km situé sur la véloroute nationale V85
- un tronçon de 8.5 km composant le « diverticule de Roquefort »
- un tronçon de 34 km situé sur la véloroute régionale V85-5

Sur ce linéaire, un total de 24 km de voies vertes pourrait être aménagé, le reste étant jugé praticable en l'état.

Ce tracé pressenti a été validé lors de la réunion des exécutifs qui s'est tenue le 6 mars 2025 dans les locaux du Parc Naturel Régional des Grands-Causse.

Tournemire : Le tracé du diverticule entre sur la commune en provenance de Roquefort par la RD 23. Il rejoint au niveau du bourg celui de la V85 qui vient de la commune de St-Jean-St-Paul par la RD 559 et rejoint le plateau du Larzac par la RD23.

Ce projet permettrait à la commune de Tournemire de se connecter au réseau cyclable intercommunal et ainsi proposer à ses habitants un itinéraire sécurisé vers les communes de Saint-Affrique, Roquefort-sur-Soulzon ou encore Saint-Rome de Tarn.

Cette voie pourra traverser des chemins ruraux ou des voies nouvelles à créer.

En fonction du tracé, toutes les communes traversées par cette voie ne posséderont pas les emprises foncières nécessaires à ce projet.

Aussi, l'ensemble des communes souhaitent étudier les différents tracés envisageables et soumettre le projet à une enquête publique préalable à une Déclaration d'Utilité publique et si nécessaire enquête parcellaire. Il est précisé que le dossier finalisé sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Dans ce cadre, il est proposé de lancer une consultation auprès de Cabinets spécialisés.

...11.. voix pour,0....voix contre,0.....abstention

Approuve le principe de la réalisation d'une voie verte sur l'itinéraire susmentionné.

Autorise le Maire à signer tous documents pour la mise en œuvre de cette délibération.

7) Délibérations CDD accroissement saisonnier d'activité

La création de deux emplois :

- un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois allant du 01/09/2025 au 28/02/2026 inclus.
Cet agent assurera des fonctions de cantinière et agent d'entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 14.18h.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

.....11.. voix pour, ...0.....voix contre, ...0.....abstention

- un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois maximum pendant une même période de 12 mois allant du 07/07/2025 au 30/09/2025 inclus.
Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien des espaces verts et autres à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 35h.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

...11.. voix pour, ...0.....voix contre,0.....abstention

8) Délibération demande de subventions Conseil Départemental, Fond de concours, Région pour les projets d'investissement de la commune

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que plusieurs projets sont en cours sur la commune :

- modernisation de la salle des fêtes (55 000€)
- le chauffage de l'école (25 564€)
- la réfection d'un immeuble ouvert aux associations et aménagement de la salle du conseil municipal (65 000€)

Coût total: 145 564 € HT.

Afin de financer ces projets voici le plan de financement des travaux :

- Subvention Conseil Départemental : 50 000€
- DSIL: 13 000 €
- Fonds de concours : 45 000€
- Solde: commune, financement assuré de la manière suivante:

a) Emprunt 37 564€

...11.. voix pour, ...0.....voix contre, ...0.....abstention

9) Proposition projet panneaux photovoltaïque plateau gare

Proposition de NMP Energies au sujet du projet de panneaux photovoltaïque sur le plateau de la gare.

Pas de vote

10) Délibération augmentation du prix de la cantine 2025-2026

Considérant l'augmentation du prix du repas par le fournisseur de 4.66€ à 4.76€ TTC soit une augmentation de 0.10€, Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix du repas comme suit :

- T1 = QF -1000 : 1 euro repas
- T2 = QF 1000-5000 : 4.60 euros
- T3 = QF +5000 : 5.10 euros

11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

Décide

- D'augmenter les prix des repas comme ci-dessus à compter du 1 septembre 2025, la tarification à 1€ reste inchangée,

QUESTION DIVERSES :

- Détail des travaux d'investissements de la commune : rénovation cuisine salle des fêtes, menuiseries immeuble mairie, jeux enfants, chauffage école...
- Projet parking St Sulpice avec l'école privée



